

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR* *L'ACCÈS À L'INFORMATION*

Exportation et développement Canada

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Table des matières

PRÉSENTATION.....	2
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	2
ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	2
MISE EN APPLICATION –2021-2022	3
INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19.....	4
PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION.....	4
POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES PROPRES À EDC.....	5
PLAINTES.....	5
SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ.....	5
ANNEXE A – DÉLÉGATION DE POUVOIRS.....	6
ANNEXE B – RAPPORT STATISTIQUE 2021-2022.....	9

PRÉSENTATION

La *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* ») a pour objet d'accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État afin de favoriser une société ouverte et démocratique et de permettre le débat public sur la conduite de ces institutions.

Société d'État et mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, Exportation et développement Canada (EDC) a le mandat de soutenir et de développer le commerce extérieur du Canada et la capacité concurrentielle du pays sur le marché international, et de fournir diverses formes de soutien au développement, notamment du financement. Le mandat d'EDC consiste aussi à soutenir et à développer le commerce intérieur à la demande de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise, et du Développement économique et du ministre des Finances.

Ce rapport, qui porte exclusivement sur EDC, a été préparé et déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la *Loi*. Le même exercice a été fait pour chaque filiale en propriété exclusive d'EDC, pour Exinvest et pour l'Institut de financement du développement Canada inc.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'Équipe de la protection des renseignements personnels et des risques liés à l'information fait partie du Groupe de la conformité et de l'éthique d'EDC. Elle applique la *Loi* pour la Société et répond aux demandes qui lui sont adressées à cet effet.

L'Équipe, dont la taille et la composition ont varié durant la période du rapport, comptait six employés à temps plein, dont deux se consacraient à l'accès à l'information. Elle était chapeauté par son directeur, qui relève du chef de la conformité et de l'éthique, lui-même sous la houlette du premier vice-président et chef de la gestion des risques, Gestion du risque global.

Au moment de la rédaction du présent rapport, EDC a conclu des accords en vertu de l'article 96 de la *Loi*, qui prévoyait la prestation de services liés à l'accès à l'information à l'Institut de financement du développement Canada (IFDC) inc. et à Exinvest.

ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Une copie du document faisant état des pouvoirs délégués conformément au paragraphe 95(1) de la *Loi* et en vigueur au terme de la période du rapport figure à l'annexe A.

MISE EN APPLICATION –2021-2022

Voici un résumé des activités d'EDC, qui sont détaillées dans le Rapport statistique sur la *Loi* pour 2021-2022 se trouvant à l'annexe B :

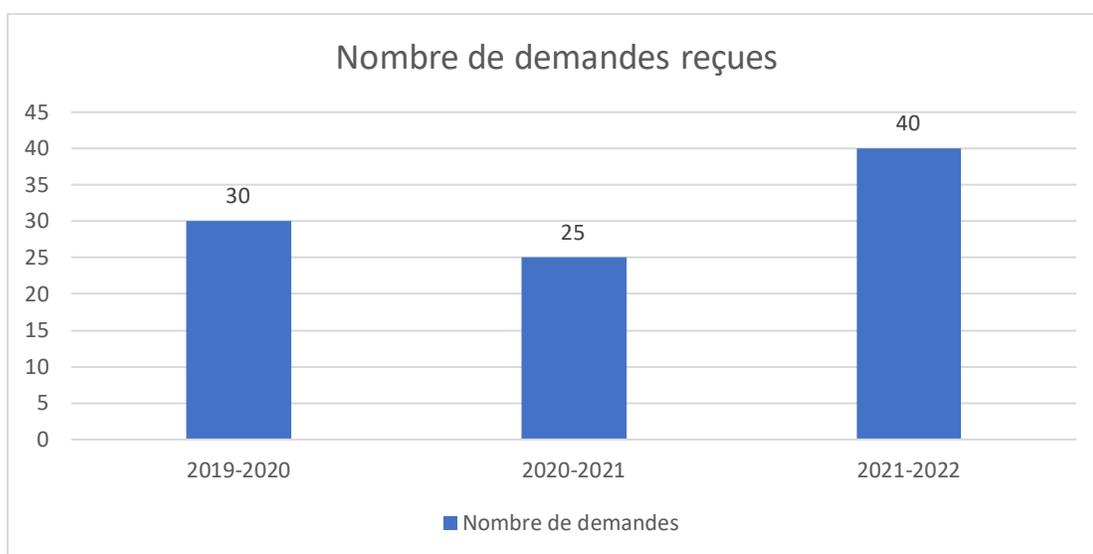
- EDC a reçu 40 nouvelles demandes d'information en vertu de la *Loi*, dont cinq ont été reportées à la période suivante.
- Trois demandes formulées durant les périodes suivantes ont été reportées aux fins de traitement durant la période 2021-2022 :
 - o Deux reçues en 2020-2021
 - o Une reçue en 2019-2020

Nous avons répondu à deux de ces trois demandes dans les délais prescrits par la *Loi*.

- Des 38 demandes auxquelles nous avons répondu pendant la période du rapport :
 - Trois ont été traitées dans un délai de 15 jours;
 - Vingt-quatre ont été traitées dans un délai de 16 à 30 jours;
 - Six ont été traitées dans un délai de 31 à 60 jours;
 - Trois ont été traitées dans un délai de 61 à 120 jours;
 - Une a été traitée dans un délai de 121 à 180 jours;
 - Une a été traitée dans un délai de 181 à 365 jours.
- Il y a 14 plaintes actives qui ont été reportées de périodes antérieures :
 - Cinq reçues en 2020-2021;
 - Une reçue en 2019-2020;
 - Trois reçues en 2018-2019;
 - Quatre reçues en 2016-2017;
 - Une reçue en 2015 ou plus tôt.
- Au cours de la période du rapport, EDC a répondu à 34 demandes de consultation d'autres institutions fédérales au sujet de la divulgation de documents. Parmi celles-ci :
 - Treize ont été traitées dans un délai de 15 jours;
 - Quinze ont été traitées dans un délai de 16 à 30 jours;
 - Quatre ont été traitées dans un délai de 121 à 180 jours;
 - Une a été traitée dans un délai de 181 à 365 jours;
 - Une a été traitée dans un délai de 365 jours ou plus.
- Une prorogation de délai a été nécessaire pour sept demandes : quatre au titre du paragraphe 9(1), en raison du grand nombre de documents visés; deux au titre de l'alinéa 9(1)b), puisque les consultations qu'il fallait mener pour donner suite à la demande rendaient impossible l'observation du délai; et une au titre de l'alinéa 9(1)c), car il fallait aviser des tiers de la communication de documents.

- Parmi toutes les demandes traitées, il y a eu « communication totale » des documents dans 3 % des cas, et « communication partielle » dans 27 % des cas.
- Des 23 demandes auxquelles nous avons répondu pendant la période du rapport :
 - quatorze ont été traitées dans un délai de 15 jours;
 - quatre ont été traitées dans un délai de 16 à 30 jours;
 - trois ont été traitées dans un délai de 31 à 60 jours;
 - deux ont été traitées dans un délai de 121 à 180 jours.

EDC a reçu plus de demandes que durant la période précédente. Le graphique qui suit illustre la tendance des trois dernières périodes de rapport.



INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les mesures adoptées par EDC dans le contexte de la pandémie ne l'ont pas empêchée de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi* durant la période du rapport.

PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour faire connaître les obligations d'EDC prévues par la *Loi*, l'Équipe de la protection des renseignements personnels et des risques liés à l'information a donné une formation obligatoire à tous les nouveaux employés (608 pendant la période du rapport).

POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES PROPRES À EDC

EDC n'a pas créé ou révisé de politiques, de lignes directrices, de procédures ou d'initiatives liées à l'accès à l'information durant la période du rapport.

PLAINTES

Bien qu'aucune nouvelle plainte n'ait été reçue par EDC au cours de la période du rapport, deux plaintes des périodes antérieures ont été *résolues*. La première a été retirée par le plaignant et la seconde, qui concernait une prolongation déraisonnable du délai, n'a nécessité aucune mesure supplémentaire de la part d'EDC, car l'accès a été accordé avant la fin de l'enquête.

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

EDC utilise la suite AccessPro de CSDC Systems Inc. pour gérer les demandes relatives à la *Loi*. Le logiciel comporte un tableau de bord où l'on peut surveiller l'état des demandes d'accès à l'information et leur délai de traitement. En plus des réunions d'équipe toutes les semaines, les indicateurs de conformité d'Access, notamment les délais de réponse, étaient un point permanent dans les rapports au Conseil d'administration d'EDC.

ANNEXE A – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 95(1) DE LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION* ET À SON RÈGLEMENT

ÉQUIPE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE ET GESTION DU RISQUE GLOBAL

1. **Autorisation** : Autorisation à exercer les pouvoirs, les responsabilités ou les fonctions du chef de l'institution aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de son règlement.

Access to Information – Section 95(1)																																				
SECTIONS	4(2.1)	6.1(1)	7(a)	7(b)	8(1)	9	10(1)	11(2)	12 (2)(b)	12 (3)(b)	13	14	15	16	16.5	17	18	18.1	19	20	21	22	22.1	23	24	25	26	27 (1),(4)	28(1)(b),(2), (4)	33	35(2)(b)	37(4)	43(2)	44(2)	52(2) (b),(3)	
PRESIDENT & CEO	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SVP & CHIEF RISK OFFICER, GRM	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VP & CCO	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DIRECTOR, COMPLIANCE & ETHICS	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PRINCIPAL, PRIVACY AND ATI	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Access to Information Regulations.</i>																																				
SECTIONS	6(1)	7(2)	7(3)	8	8.1																															
PRESIDENT & CEO	X	X	X	X	X																															
SVP & CHIEF RISK OFFICER, GRM	X	X	X	X	X																															
VP & CCO, GRM	X	X	X	X	X																															
DIRECTOR COMPLIANCE & ETHICS	X	X	X	X	X																															
PRINCIPAL, PRIVACY AND ATI	X	X	X	X	X																															

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 95(1) DE LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION* ET À SON RÈGLEMENT

ÉQUIPE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE ET GESTION DU RISQUE GLOBAL

<i>Loi sur l'accès à l'information – Articles</i>			<i>Règlement sur l'accès à l'information</i> Articles
4(2.1) Responsable de l'institution fédérale	17 Exception – Sécurité des individus	27(1),(4) Avis aux tiers	6(1) Transmission de la demande
6.1(1) Motifs pour ne pas donner suite à la demande	18 Exception – Intérêts économiques du Canada	28(1)b),(2),(4) Avis aux tiers	
7a) Notification en cas de demande de communication			
7b) Autoriser l'accès à un document	18.1 Exception – Intérêts économiques de la Société canadienne des postes, d'Exportation et développement Canada, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de VIA Rail Canada Inc.	33 Avis au Commissaire à l'information de la participation d'un tiers 35(2)b) Droit de présenter des observations	7(2) Droits de recherche et de préparation
8(1) Transmission de la demande à une autre institution fédérale	19 Exception – Renseignements personnels	37(4) Communication accordée au plaignant	
9 Prorogation du délai	20 Exception – Renseignements de tiers	43(2) Avis aux tiers (recours en révision devant la Cour fédérale)	7(3) Droits de production et de programmation
10(1) Refus de communication			
11(2) Droits supplémentaires	21 Exception – Activités du gouvernement	44(2) Avis à la personne qui a fait la demande (demande d'un tiers pour un recours en révision devant la Cour fédérale)	
12(2)b) Langue de la communication	22 Exception – Procédures d'examen, examens et vérifications	52(2)b),(3) Règles spéciales relatives à l'audition	8 Accès aux documents
13 Exception – Renseignements obtenus à titre confidentiel	22.1 Exception – Documents de travail se rapportant à la vérification et rapports préliminaires d'une vérification interne		
14 Exception – Affaires fédéro-provinciales	23 Exception – Secret professionnel des avocats		
15 Exception – Affaires internationales et défense	24 Exception – Interdictions fondées sur d'autres lois		8.1 Restrictions applicables au support
16 Exception – Application de la loi et enquêtes	25. Prélèvements		
16.5 Exception – <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	26 Exception – En cas de publication		

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À SON RÈGLEMENT

ÉQUIPE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA CONFORMITÉ ET DE L'ÉTHIQUE ET GESTION DU RISQUE GLOBAL

2. **Titres**

Tous les titres de fonction ci-dessus désignent aussi leur équivalent advenant un changement d'appellation.

3. **Délégations de pouvoirs antérieures**

Toutes les délégations de pouvoirs signées par la présidente et chef de la direction d'EDC (la « chef de l'institution ») sont remplacées par le présent tableau des délégations de pouvoirs et par les présentes notes sans aucune incidence sur la validité des actions posées conformément à ces délégations de pouvoirs.



Présidente et chef de la direction

31 août 2020

Date

ANNEXE B - RAPPORT STATISTIQUE 2021 - 2022

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Exportation et développement Canada

Période d'établissement de rapport : 4/1/2021 au 3/31/2022

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		40
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		3
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1	
Total		43
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		38
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		5
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	4	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	1	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	5
Secteur universitaire	1
Secteur commercial (secteur privé)	5
Organisation	1
Public	28
Refus de s'identifier	0
Total	40

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	33
Poste	7
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	40

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	1
Total	1
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	1
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	1	0	0	0	1
Communication partielle	1	3	6	0	0	1	0	11
Exception totale	0	16	0	0	0	0	0	16
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	3	0	2	1	0	0	7
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	2	0	0	0	0	0	3
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	24	6	3	1	1	0	38

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	1	16(2)	0	18a)	0	20.1	1
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	1	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	1	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	2	18d)	0	21(1)a)	2
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	3
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	4	21(1)c)	2
14a)	0	16.1(1)b)	1	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	5	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	3	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	20
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	1	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	1		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	1	17	4				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
1	39	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
1814	697	31

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	1	24	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	5	62	6	1726	0	0	0	0	0	0
Exception totale	16	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	25	88	6	1726	0	0	0	0	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
406	404	3

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	2	157	1	249
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	157	1	249

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	1	1	0	2
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	1	1	0	2

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	34
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	89.47368421

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
4	4	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	3	0	3
16 à 30 jours	1	0	1
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	4	0	4

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	4	0	2	1
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	4	0	2	1

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	1	0	0	0
31 à 60 jours	1	0	0	0
61 à 120 jours	1	0	2	1
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	1	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	4	0	2	1

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0.00	40	\$200.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	0	\$0.00	40	\$200.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	33	859	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	3	68	0	0
Total	36	927	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	34	879	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	2	48	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	11	6	0	2	0	0	0	19
Communiquer en partie	2	8	0	2	0	1	1	14
Exempter en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	13	15	0	4	0	1	1	34

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
0	1	3

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	2	2	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$165,470
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$165,470

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.510
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	1.510

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.